

Rappel sur l'utilisation des masques, il y a deux types de protection :

1. protéger l'extérieur = ne pas contaminer si on est contagieux (parfois sans le savoir) = les masques chirurgicaux relèvent de cette catégorie; ainsi par exemple dans les EHPAD, les personnels ont ce type de protection
2. se protéger de l'extérieur = ne pas être contaminé = les masques FFP2 relèvent de cette catégorie, ils sont rares et réservés aux professionnels du soin exposés de manière constante au risque de contagion

les masques textiles peuvent relever de l'une ou l'autre catégorie

- selon qu'ils ont, ou non, une certification
- et selon le niveau de certification qu'ils obtiennent;

la certification relève du ministère de l'économie (DGE) après expertise de la direction générale de l'armement du ministère de la défense (DGA); certaines entreprises du Tarn attendent la certification

pour la distribution des masques que vous pourriez acheter (via l'UGAP ou par d'autres voies), je souligne pour que cette distribution soit utile qu'il convient :

1. d'examiner à quelle protection correspondent les masques que vous allez acquérir
2. dans tous les cas de figure de réserver en priorité les masques aux agents qui ont un contact physique rapproché avec l'utilisateur, et donc ne peuvent ni appliquer les gestes barrières ni la distanciation; la durée d'efficacité du masque est en général de 4h (à condition de ne pas toucher le masque pendant 4h), ainsi selon le stock de masques que vous pourriez acquérir, il convient de prévoir la quantité suffisante pour les agents relevant de cette catégorie
3. d'examiner pour les autres les conditions de travail : ainsi les agents qui travaillent dans le même espace pourraient demander un masque dès lors que ces espaces ne permettent pas la distanciation et les gestes barrières
4. de ne distribuer pour les autres, les masques dont vous pourriez disposer que sous condition que les agents appliquent rigoureusement tous les gestes barrières et de distanciation : trop de personnes se croient protégées avec un masque mais continuent de répandre le virus ou de s'exposer faute de respecter les consignes

pour mémoire les consignes sur le lieu de travail sont notamment de :

- nettoyer les surfaces individuelles de travail et tout ce que l'on touche plusieurs fois par jour
- nettoyer les surfaces et objets collectifs (portes, etc...) plusieurs fois par jour
- ne pas mettre ses mains au visage tant qu'on ne les a pas lavées, a fortiori si on a touché une surface ou un objet quelconque qui n'a pas été nettoyé juste avant
- se parler à distance minimale d'un mètre,
- tousser dans son coude.

Veillez trouver ci-après la liste des entreprises produisant des masques réservées à des usages non sanitaires dans le Tarn :

Regain Perform (www.regain-perform.com)

Le Causse, 81290 Labruguière

Contact: Laurent BRUNAS

05 63 59 17 26

06 12 97 65 56

l.brunas@regain-perform.com

Jules Tournier (www.jules-tournier.com)

Allée Jacques Bonneville

Allée de la Chevalière, 81200 Mazamet

Contact : Vincent Bonneville

v.bonneville@jules-tournier.com

Tel 05 63 97 71 71

Jersey Création Labruguière (www.jerseycreations.fr)

ZAC du Causse

11 Rue Claude Galien, 81290 Labruguière

Contact : Sébastien Vergnes

s.vergnes@jerseycreations.fr

05 63 98 13 04

Missègle (www.missegle.com)

Lafontasse D622, 81100 Burlats

Contact : Myriam Joly

myriam.joly@missegle.com

tel : 05 63 51 09 86

Portable : 06 58 14 66 37

Etablissements Charlois

21 Chemin de Caylou, 81120 Réalmont

Contact : Alexandre CHARLOIS

06 77 51 88 43

Eureka

10 Rue Claude Bernard, 81300 Graulhet

Contact : Fatima VALENTIN

06 09 30 00 40